

BULLETIN



MENSUEL

de l'**ADIR**

# VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6<sup>e</sup> ▼ LITTRÉ 30-09

## TOUSSAINT

Après une longue période de silence revoici, dans votre courrier, ce petit bulletin qui est un lien entre nous toutes. Sa parution a été retardée par l'élaboration de tout notre programme d'hiver, programme dont la mise au point nécessite de nombreuses démarches et de nombreuses rencontres — programme dont nous tenions à ce que vous trouviez le détail dans ce numéro de « Voix et Visages ». Il paraît, plus tard que nous ne l'aurions voulu, et il porte la date du 1<sup>er</sup> novembre. Cette date, qui nous incite à nous tourner vers le passé, est aussi, comme une halte qu'il nous faut respecter. Arrêtons-nous un moment, non pas pour nous laisser aller aux regrets, à la tristesse, à l'amertume même parfois, mais pour puiser dans l'évocation de tout ce qui nous a unies des forces nouvelles renouvelées et une raison de croire en l'avenir.

\*\*

L'A.D.I.R. a décidé de se donner vacances pendant tout le mois d'août. En septembre, j'ai passé quelques trop courtes journées à la Ravoire. J'ai pu apprécier l'atmosphère d'excellente camaraderie, de confiance joyeuse, que Maggy Dégeorge créait pour une vingtaine de camarades, souvent renouvelées, mais toujours amicalement accueillies et s'intégrant rapidement dans la vie de cette petite communauté. La Ravoire a fermé ses portes pour la dernière fois — ces vacances, aussi, s'ajoutent maintenant au capital du passé. Mais nous avons d'autres projets et l'espoir très ferme qu'une nouvelle maison se fera aussi accueillante, sinon aussi somptueuse, l'été prochain.

Nous nous retrouvions à la rentrée, rue Guynemer, devant une situation singulièrement éclaircie. L'Office du Combattant nous a alloué une subvention de 582.000 francs — les dernières hébergées quittent les appartements qui ne nous appartiennent plus — et notre procès qui se solda malheureusement par une brèche sérieuse dans notre compte en banque est enfin terminé. Nous sommes bien chez nous au pré-

mier étage de la rue Guynemer et nous espérons que nos réunions du lundi seront cet hiver nombreuses et vivantes.

Comme vous le savez déjà, le Conseil d'Administration a décidé le principe d'une tombola — vous trouverez, par ailleurs, dans ce numéro, les renseignements qui concernent son organisation. Vous verrez aussi que la date de notre prochaine assemblée générale approche et nous voulons espérer que vous y viendrez nombreuses.

D'autre part, nous avons décidé de créer une Société des Amis de l'A.D.I.R. dont le but sera d'intéresser à notre Association ceux qui ne peuvent en faire partie, mais dont la sympathie cherche à nous aider. Je pense tout spécialement aux familles de nos camarades qui ne sont pas revenues. Chaque année, l'A.D.I.R. reçoit les témoignages de leur fidélité. Leur appui moral, leur soutien matériel seraient pour nous une sécurité. Et puis ne s'établirait-il pas ainsi, encore mieux, un lien entre les visibles et les invisibles — entre celles qui ont survécu et les mortes qui restent un exemple ?

Tous ces projets, vous l'avouerai-je, nous remplissent de foi en l'avenir. Pourquoi faut-il que de temps en temps le courrier nous apporte une lettre comme celle dont je détache le passage suivant :

« Je voudrais en même temps savoir à quoi servent nos cotisations. Je suis une amie fidèle de l'A.D.I.R. depuis mon retour de déportation. Je n'oublierai pas l'accueil que toutes les déportées avons eu chez vous.

« Comment se fait-il aussi et qui doit s'occuper de nous faire obtenir cette prime unique. Prime de dédommagement de tout ce que nous avions sur nous au moment de notre arrestation.

« Comment se fait-il aussi que les uns aient touché d'énormes sommes et les autres rien. Nos dossiers cependant font foi des services rendus et l'on ne devrait pas avoir besoin de faire la moindre réclamation. Depuis plus d'un

## IN MEMORIAM

### Madame FAURE

Nos camarades de Franche-Comté ont été particulièrement touchées par la mort de l'une d'entre elles : Mme Faure, de Luxeuil, décédée à l'âge de 42 ans, au mois de juin dernier.

Elle était souffrante depuis son retour. Les derniers mois ont été bien pénibles. Elle a supporté ce martyre avec une patience et un courage émouvants.

Son action durant la guerre a été de même empreinte d'un courage remarquable. Dès 1940, alors que son mari est prisonnier en Allemagne, elle ravitailler et héberge les prisonniers évadés ainsi que les juifs traqués. En 1943, elle entre au groupe Falieu des F.T.P., dans la Compagnie Valmy, où elle poursuit son action comme agent de liaison. Arrêtée en janvier 44, elle fait plusieurs prisons en France puis en Allemagne. Considérée comme N.N. dès le début de son arrestation, elle est finalement déportée à Ravensbrück et, plus tard, à Mauthausen et Bergen.

Revenue en France en mai 1945, Mme Faure se consacre à son entourage. La Croix de Guerre lui est justement décernée. Mais la maladie, d'une manière latente, est déjà en elle et, sournoise, fait son œuvre. Lorsque Mme Faure sait qu'elle ne guérira pas, elle accepte ce verdict avec un courage simple, donnant ses dernières pensées à sa famille et en particulier à son fils âgé de 8 ans. Toutes nous lui garderons notre fidèle souvenir. Nous pensons aussi avec une sympathie profondément affectueuse à sa famille et surtout à ses sœurs qui ont beaucoup souffert de cette perte et dont l'une d'elles a été de même déportée et les deux autres internées.

# TOUSSAINT

(Suite et fin)

an, je suis proposée pour la Croix de Guerre avec citation à l'ordre de l'Armée et je n'ai encore reçu la nomination. J'ai des camarades qui étaient au même titre que moi dans la Résistance et qui en ont moins fait que moi et qui ont la Légion d'Honneur.

« Faut-il donc avoir un certain favoritisme ou est-ce d'après ses mérites que l'on doit obtenir ces décosations ?

« Ceux qui ne sont pas intriguants et qui sont le plus souvent les plus sincères doivent-ils se laisser faire aussi injustement ? Je pense que nos mérites seuls, nos services rendus pour une si noble cause compteraient et seraient récompensés, puisque nombreux sont ceux qui se targuent d'être de vrais résistants parce que les décosations en font foi ; lorsque certains sont de véritables lâches. A chacun son mérite, à chacun sa récompense. Pouvez-vous donc me dire, Madame, à quoi servent nos organisations et nos cotisations. Je pense que l'on oublie un peu trop nos souffrances, nos morts. En paroles l'on fait beaucoup, mais en actes rien et rien. Bon nombre de mes camarades de souffrance qui liront ma lettre me donneront entièrement raison. »

L'emploi des cotisations de nos adhérentes est facilement explicable et ne représente qu'une bien faible participation à nos frais. Notre Secrétariat suppose déjà le paiement des appoiments des secrétaires et l'affranchissement de la correspondance. Le Service Social comprend non seulement le traitement de notre Assistante Sociale et de son aide, mais le paiement du port des colis envoyés aux délégations provinciales. Enfin nous avons chaque mois à payer l'impression et l'affranchissement de « Voix et Visages »...

Notre petit bureau de la rue Guynemer essaie bravement de défendre les intérêts de toutes, mais comment lui reprocher des lenteurs administratives contre lesquelles il s'insurge constamment, comment aussi lui attribuer le pouvoir de redresser des injustices ou des oubliés dont il faudrait chercher les responsables — s'il y en a — parmi les chefs de réseaux et non pas parmi nous. Certes, il est vrai que l'oubli se fait. Comme après chaque bouleversement, les ambitions personnelles, les compromissions, la course aux préhendes et aux honneurs reprennent avec un paroxysme souvent révoltant. Dans tout ceci je vois une raison de plus pour nous regrouper, pour resserrer des liens qu'une communauté de souffrance ont créés entre nous.

Il y a quelques jours, par une de ces matinées d'automne toute baignée de pureté et de douceur, j'ai accompagné parmi beaucoup d'autres amis le fils de Marguerite Billard, Pierre Billard, jusqu'à sa dernière demeure. Cet enfant de 18 ans, engagé volontaire et tué sur le front le 18 mai 1940, écrivait à sa mère l'avant-veille de sa mort :

« ... Il fait un temps splendide. On a une vue magnifique sur l'arrière et la vallée de la Moselle qui serpente à l'infini en miroitant au soleil. Le pays ici est très joli. Tout est vert, le terrain est assez bahuté et quand on prend une vallée en enfilade on a de forts belles vues. Ici je passe mon temps à admirer le paysage, à écouter les oiseaux chanter, à entendre le coucou dans les bois. »

# TOMBOLA

Le tirage de notre tombola aura lieu le dimanche 22 janvier 1950, jour de l'assemblée générale, en soirée.

Il est émis 4.000 billets à 500 francs chacque. De nombreux lots sont prévus, entre autres une voiture automobile, un poste de T.S.F., etc...

Les adhérentes de Paris pourront se procurer les billets à notre bureau, 4, rue Guynemer.

Nous demandons à nos camarades de province de bien vouloir nous indiquer le nombre de billets qu'elles pensent pouvoir placer. Ces billets seraient envoyés, soit à la déléguée qui se chargera de les distribuer et de collecter le produit de la vente, soit directement aux adhérentes qui nous en feraient la demande.

Nous faisons un appel pressant à toutes et nous leur demandons de nous répondre le plus tôt possible, afin que nous sachions combien il peut être placé de billets en province et à Paris. Nous vous remercions toutes à l'avance de l'effort que vous ferez pour le succès de notre tombola.

## INFORMATION

Nous vous communiquons un extrait du *Journal Officiel* n° 152, des 27 et 28 juin 1949.

### Dossier à constituer par les Sinistrés et Spoliés.

Un nouveau délai a été accordé aux Sinistrés et Spoliés pour constituer un dossier attestant et faisant foi des dommages subis, et pour le déposer entre les mains du Délégué Départemental de la Reconstruction (à Paris, 5, avenue de la Porte des Ternes). Les Sinistrés en question devront déposer une demande d'indemnité ou une déclaration de sinistre avant le 31 décembre 1949, en l'accompagnant de pièces justificatives, par exemple : témoignage de la concierge, du propriétaire ou du gérant, avec signature légalisée, ou constat d'huiissier.

Il était jeune, heureux de vivre, l'avenir devant lui s'ouvrira avec tous ses espoirs, toutes ses promesses. Pourtant, pour lui, le choix n'existe pas. Au moment du supreme sacrifice il a accepté son destin simplement, généreusement.

A Fresnes, déjà, j'avais compris que Marguerite Billard appartenait à l'une de ces familles françaises où le devoir ne se discute pas, mais c'est lorsque tout a été accompli que j'ai senti tout ce qui nous unissait. C'était après la libération, devant un cercueil aussi. A elle j'ai pu montrer ma douleur — elle pouvait comprendre, parce qu'elle « savait ». Cette communauté de souffrance qui nous permet de porter toutes ensemble le poids d'une existence dont l'héroïsme est maintenant exclu, ce lien qui s'est tissé dans l'horreur mais aussi dans l'éblouissante pureté du sacrifice, tout ce passé qui est nôtre il nous faut le garder intact dans ce foyer imparfait certes, mais plein de bonne volonté de la rue Guynemer.

Gabrielle FERRIERES.

# NOTRE FOYER

Nous donnerons dans le prochain bulletin le calendrier des repas de Kommandos qui auront lieu en 1950. Nous tenons à vous dire dès maintenant que le dîner des 57.000 aura lieu le 2 décembre à 20 heures, rue Guynemer. Prière de s'inscrire à l'avance et de bien vouloir payer le prix du dîner qui est de 200 francs en s'inscrivant.

\*\*

## VISITE MÉDICALE

Nous attirons l'attention de nos adhérentes sur l'intérêt de notre visite médicale. Le docteur Bernard Pichon, qui assure depuis quatre ans ces consultations, et dont aucune de nous ne peut oublier la lucidité sereine et l'accueil si bienveillant, veut bien continuer à nous donner une après-midi par quinzaine, les deuxièmes et quatrièmes vendredis de chaque mois.

Les consultations auront donc lieu le deuxième vendredi à 14 h. 30 et le quatrième vendredi à 17 heures.

Cette consultation plus tardive sera mieux adaptée à l'heure de celles qui travaillent, et nous aurons également la possibilité de reprendre, ce jour-là, nos examens radioscopiques.

Nous vous rappelons que Mme Bernard Pichon est également un spécialiste très apprécié des maladies d'enfants. Nous aimerais que les mamans pensent à profiter de son expérience et n'hésitent pas à lui amener à l'A.D.I.R. ceux de leurs enfants dont l'équilibre physiologique n'est pas tout à fait satisfaisant.

Nous désirons rendre aux adhérentes malades le plus de services possibles. Mlle Beuzon, l'Assistante de Mme Fleury, sera à leur disposition à l'A.D.I.R. le lundi et le vendredi après-midi pour les soins ou piqûres qui leur seraient prescrites, et pourra également faire, dans les cas d'urgence, des soins à domicile.

\*\*

## SERVICE SOCIAL

Nous sommes toutes prêtes à aller voir chez elles toutes les camarades dont le cas nous sera signalé, et nous attendons les adhérentes à l'A.D.I.R. toutes les après-midi entre 14 heures et 16 h. 30. Nous recommandons à celles qui voudraient nous voir le matin de prendre au préalable un rendez-vous.

L'A.D.I.R. a reçu un don du Vestiaire de l'Entr'Aide Française qui comprend des vêtements de femmes et d'enfants qui ne sont pas neufs, mais peuvent encore être très utiles. Nous désirons distribuer ce vestiaire et nous invitons nos camarades à venir faire leur choix le plus tôt possible, entre le 15 et 25 Novembre, tous les après-midis.

# A LA MÉMOIRE DE Jean CAVAILLES

Le 2 juillet 1949, le Conseil Municipal de Paris inaugurait une plaque à la mémoire de Jean Cavailles, frère de notre secrétaire générale Gabrielle Ferrières.

Devant la maison qu'il habitait, au moment où il fut arrêté, le 28 août 1943, plusieurs orateurs retracèrent la vie héroïque de Jean Cavailles et dirent quelle perte incommensurable fut pour la science sa disparition.

Philosophe, chargé à la Sorbonne du cours de Logique et de Méthodologie des Sciences, Jean Cavailles reste par son œuvre un sommet de la pensée française. Pour nous, il est plus encore : un exemple.

Dès 1940 il fait la guerre, durement, dans les corps francs. Prisonnier en juin 1940, il s'évade pendant son transfert en Allemagne, traverse la frontière belge, les deux lignes de démarcation et vient se faire démobiliser en zone sud.

Aussitôt, de ceux qui n'acceptent pas la défaite, Cavailles est l'un des premiers qui créent la Résistance française. Dès le début de 1941, il fonde en zone sud, avec quelques amis, le mouvement Libération-Sud. Il participe, à Paris, à la direction de Libération-Nord. Puis il fonde un réseau de renseignements et d'action directe, le réseau Cohors.

C'est en 1942 que j'eus le privilège de connaître Jean Cavailles. J'avais alors chez moi Pierre Brossolette, parachuté de Londres. Il me dit un jour : « Claire, cela vous ennuierait-il que je vous amène un ami qui sort de prison ? ». C'était Jean Cavailles, qui me conta ce jour là son évasion du camp de St-Paul-d'Eygeaux, près de Limoges. Avec émotion, sans parler des risques que lui-même avait encourus, il me disait le sacrifice d'un de ses camarades de captivité, électrique, qui avait coupé les fils qui entouraient le camp de manière, en plongeant celui-ci dans l'obscurité, à faciliter l'évasion. Trop malade, il avait refusé de suivre Jean Cavailles, craignant d'être pour lui une charge.

Je rencontrais par la suite à plusieurs reprises, Hervé, c'était sous ce nom que je le connaissais. Et je le revois un soir dans un petit restaurant du boulevard Saint-Michel occupé à corriger les copies de l'écrit de Normale Supérieure.

Jean Cavailles appartenait à la philosophie, mieux qu'aucun autre il savait quelles conséquences allaient découler pour l'intelligence humaine d'une victoire nazie, et son attitude dans la résistance c'était aussi sa foi dans la philosophie. C'était pour moi ce qui découlait de cette attitude de Jean Cavailles corrigeant placidement ses copies au cœur même du danger.

J'appris en août son arrestation. Je devais en octobre 43, à Fresnes, en connaître quelques détails. Le hasard voulut que ma cellule fut voisine de celle de « Totote ». Totote c'était Gabrielle Ferrières, sœur de Jean Cavailles, arrêtée en même temps que lui. Et j'appris

## LE PROCÈS SURHEN

Le commandant du camp de Ravensbrück qui s'était évadé un peu avant le procès de Hambourg (décembre 1946 et janvier 1947) a été repris et sera jugé par un tribunal français, à Rastatt.

Suhren prétend avoir cessé d'être commandant de Ravensbrück à partir de la mi-mars 1945, dans son 3<sup>e</sup> interrogatoire (par les anglais en avril 1946). Il est donc nécessaire de recueillir des témoignages relativement à :

1) Des crimes commis par lui ou sur son ordre, avant mars 1946;

2) Sa présence au camp, dans les mêmes fonctions qu'avant mars 1945, après cette date.

Celles d'entre vous qui ont une déposition à faire doivent aller la faire au commissariat de leur quartier et prier leur commissaire d'envoyer d'urgence la déposition en question à :

Monsieur Jean Perrin,  
S.P. 50.774 B.P.M. 507 A  
Tribunal Allemagne  
(Zone française).

en remontant de la douche, les coups de feu dans la nuit, la torture, bref le processus habituel.

C'était tout cela que j'évoquais en écoutant ceux qui mieux que moi faisaient revivre la grande figure de Jean Cavailles.

Plus tard, quelques détails sur ses interrogatoires parvinrent jusqu'aux siens, par des détenus de Fresnes avec lesquels il put communiquer. Nous savons qu'il était sans illusion sur la gravité et la précision des documents qui étaient entre les mains de ses juges. Au cours d'un interrogatoire on lui demanda pourquoi, lui, un intellectuel, un professeur, il avait agi « en conspirateur et en terroriste », il répondit simplement qu'il était fils d'officier, officier lui-même, et qu'il continuait une guerre qui n'avait jamais cessé avec les armes qui lui restaient. Et, fièrement, il cita à l'ennemi les principes moraux qui avaient été, jadis, ceux des philosophes allemands et qui justifiaient sa propre action.

Condamné à mort, il fut exécuté, au début de l'année 1944, à la citadelle d'Arras. Son corps, retrouvé après la libération, gisait dans un fossé de la citadelle, avec celui de onze suppliciés. Réinhumé dans un coin du cimetière d'Arras, mais non identifié, il reposa, longtemps, sous une croix de bois qui portait seulement la dénomination : « Inconnu n° 5 ».

Pour la France, pour la Science, la mort de Jean Cavailles est une perte irréparable. La place du chef, la place du philosophe demeurent vides. Quand on songe à ce qu'il aurait pu donner, s'il n'avait été fauché au seuil d'une maturité qui s'annonçait si riche, on comprend pleinement ce qu'a dit de lui Raymond Aron : « Il aurait pu servir davantage, mais il n'aurait pu valoir davantage ».

C. DAVINROY.

Le Gérant responsable : G. FERRIÈRES

Imp. Lescaret, 2, r. Cordingle, Paris-6<sup>e</sup>.

## CHRONIQUE JURIDIQUE

Par décret du 25 mars 1949, une carte d'identité de Déporté ou Interné Résistant, a été créée, qui, seule, pourra justifier au titre de Déporté ou Interné à l'avenir.

Il convient donc de demander un formulaire à la Mairie de votre résidence, de le remplir très soigneusement et de l'adresser au Directeur Interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de votre circonscription (1) accompagné des pièces suivantes :

I. — Formulaire soigneusement et lisiblement libellé.

II. — Trois photographies d'identité.

III. — Extrait de naissance sur papier libre, datant de 2 ou 3 mois.

IV. — Copie certifiée conforme du certificat modèle A ou M, quelle que soit son ancienneté (validé ou non), à défaut deux attestations certifiées exactes sur l'honneur de caractère privé ayant trait à la présence, au lieu d'internement ou de déportation (document devant émaner de titulaires du certificat modèle A : indication du numéro et de la date de délivrance).

V. — Copie certifiée conforme de la notification définitive d'attribution de Pension au titre de l'ordonnance 45.322, du 3-3-45.

Néanmoins, dans l'hypothèse où la pension : n'a pas été demandée ou n'est pas encore liquidée, ou n'a pas été consentie au titre de l'ordonnance précitée, seront demandés :

1) Soit copie certifiée conforme de la notification d'homologation F.F.C., R.I.F. ou F.F.I. (1).

2) Soit une attestation circonstanciée et récente (postérieure au 1-1-1948) émanant du chef ou du liquidateur du Réseau ou d'un groupement dans le cadre ou en faveur duquel l'intéressé a milité.

3) Soit deux témoignages détaillés et circonstanciés certifiés exacts (1) sur l'honneur et établis par des personnes notoirement connues pour leur activité patriotique.

4) Soit deux attestations (1) de caractère privé également certifiées sur l'honneur et mon moins détaillées et circonstanciées.

VI. — Attestation (1) circonstanciée émanant du chef ou du liquidateur du Réseau ou du groupement dans le cadre ou en faveur duquel l'intéressé a milité, établissant formellement qu'il y a lien de cause à effet entre l'acte de Résistance accompli et l'arrestation.

Le présent témoignage peut être compris dans le libellé des diverses pièces prévues au titre V, sauf en ce qui concerne la copie conforme de la notification d'homologation, dans ce cas une attestation spéciale est nécessaire.

Les mêmes démarches peuvent être effectuées pour les fusillés ou les morts en camp, par leur famille.

Nous vous conseillons vivement de faire le plus tôt possible toutes les démarches indiquées ci-dessus, car la carte de Déporté ou d'Interné sera obligatoire pour tous les avantages afférents au titre de Déporté ou Interné et en particulier pour l'obtention des pensions.

(1) a) Pour Paris : 16, rue d'Artois (8<sup>e</sup>); b) Si vous habitez la même ville que le siège de la Direction Interdépartementale, il faudrait mieux que vous apportiez votre dossier en vous munissant d'une pièce d'identité.

(1) Les diverses attestations prévues dans la présente note devront comporter légalisation de la signature des auteurs.

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCES :

Nous apprenons avec joie la naissance de :

Dominique Bunel, à Alençon;  
Jean-Luc Perodeau, à Paris;  
Danièle Probst, à Vitry-le-François;  
Denise Claerebout, à Paris;  
Françoise Négrin, à Garches;  
Christian Billard, à Paris;  
Bénédict Mercier, à Paris;  
Jean-Paul Dupuy, à Paris.

### MARIAGES :

Nous sommes heureuses d'apprendre le mariage de :

Huguette Gallais, avec Monsieur Pierre Roffe, à Fougères;

Rose Gaillot, Croix de Guerre, avec Monsieur Jean Poujat, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, à Paris;

Simone Patissier, avec Monsieur Paul Toussaint, à Noisy-le-Sec;

Janine Robillon, avec Monsieur Jacques Dibolt, à Chateaurenard;

Alice Monnier, avec Monsieur Léon Discry.

Mlle Simone Jalifier, Croix de Guerre 1939-45, avec M. Emile Ducournau, Elève à l'Ecole de Santé Navale, à Paris.

## IN MEMORIAM

Nous vous prions de bien vouloir assister le dimanche 4 décembre 1949, à 11 heures, à l'inauguration de la plaque qui sera apposée sur l'immeuble, 38 (trente-huit), avenue de Suffren et dédiée à la mémoire de Mme Monnet Germaine et Madeleine Tambour.

## RECHERCHES

Qui pourrait donner des renseignements sur Madame Potchengueil Faiga, née Mesz, Polonaise, âgée de 42 ans, et sur Potchengueil Philippe, né le 3 janvier 1930, tous deux israélites arrêtés le 16 juillet 1942, à Ivry, 16, rue de Paris. Internés au Vel-d'Hiv', puis Pithiviers et Drancy. Dirigés le 24 juillet 1942, sur Auschwitz.

\*\*

Qui pourrait donner des détails sur le décès à Ravensbrück de Madame Veuve Lefèvre, née Germaine Chantereau, le 1<sup>er</sup> juillet 1898, à Charmoy (Yonne), ainsi que la date.

### DECES :

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Madame Jean Desain, décédée à son domicile le 22 septembre 1949, à Arras;

Madame Comert, à Paris (6<sup>e</sup>);

Madame Claude Bernard (Paule Dupont, block 32, à Ravensbrück) a la douleur de nous faire part de la mort de son mari, Monsieur Joseph Grand, survenue à Crépy-en-Laonnois;

Monsieur et Madame Pelle, à Versailles, ont la douleur de vous faire part de la mort de leur petite fille.

Le 14 octobre avait lieu en l'Eglise St-Sulpice, à Paris, l'inhumation définitive de Pierre Billard, Aspirant au 31<sup>e</sup> R.A.D., engagé volontaire, croix de guerre, fils de notre Trésorière Marguerite Billard, mort pour la France, le 18 mai 1940, à Rombas (Moselle), à l'âge de 18 ans.

## ANNONCES

Camarades déportées, une innovation qui peut vous intéresser : la radio à la portée de nos bourses les plus modestes. Crédit en 10 mois sans aucun versement d'avance. Poste à partir de 1.250 francs par mois et sans formalités. Également toutes réparations.

S'adresser à Mme Caroline, Réseau Super-Nap, PA.Ssy 60-26.

\*\*

Simone Pouchard (Michèle 62.190 au camp) a repris ses massages et soins médicaux (chez elle) 34, rue de Reuilly (Paris-12<sup>e</sup>). Prix spéciaux aux camarades.

\*\*

Une adhérente offre à une jeune maman une voiture d'enfants à deux places, en bon état, mais ayant déjà beaucoup servi.

\*\*

Alice Belleville, 75, avenue d'Italie, Paris (13<sup>e</sup>), se met à la disposition de toutes ses camarades qui voudraient bien lui confier la confection de leur lingerie.

Nous avons pu admirer la perfection de ses chemisiers brodés et nous serions reconnaissantes à toutes celles qui voudraient bien l'aider à développer un travail à domicile, rendu nécessaire par son état de santé.

\*\*

Une de nos adhérentes céderait un fourneau à gaz (2 becs, 1 four). S'adresser à l'A.D.I.R.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE aura lieu le Dimanche 22 Janvier 1950, à 14 heures, au Musée Social : 5, rue Las-Cases, Paris-7<sup>e</sup>.

A l'issue de l'Assemblée, il sera procédé au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration.

Le Samedi 21, les déléguées de province se réuniront rue Guynemer.

Un repas réunira les adhérentes qui voudront s'inscrire, le Samedi 21, à 19 h. 30.

Dans notre prochain Bulletin nous vous donnerons toutes les précisions nécessaires pour ces différentes réunions mais, dès maintenant, retenez bien les dates des 21 et 22 JANVIER 1950 pour venir très nombreuses